



Décision n° 2022-01

Portant marché de requalification des trottoirs ville-basse

- Vu le code général des collectivités territoriales notamment l'article L 2122-22 du CGCT
- Vu le 4° de la délibération du Conseil Municipal en date du 4 juin 2020 autorisant Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés (hors marché public à procédure formalisée) et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Vu le code de la commande publique ;
- Vu les parues dans la Voix du Nord et le BOAMP
- Vu l'offre de la société Colas France Etablissements Montaron

Décide

Article 1 : il est passé un marché de travaux de requalification des trottoirs ville-basse avec la société Colas France Etablissement Montaron, ZI de la petite savate, rue de mairieux – 59600 MAUBEUGE

Le montant est de 304 174, 19 € HT soit 365 009, 03 € TTC.

Article 2 : La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera envoyée à Madame la Sous-Préfète d'Avesnes sur Hèle et au comptable du trésor.

Fait à Landrecies,
Le 2 mars 2022

Le Maire,
François ERLEM